Dossier n° : E19000127/80

Projet de la Société «OSTWIND International»

Sièges: 1 rue de Berne- Espace européen de l'entreprise

67300 – SCHILTIGHEIM

et 80440 – route de Glisy – BOVES

ENQUETE PUBLIQUE

Objet: Demande d'autorisation unique de réaliser et d'exploiter

Un parc éolien dénommé «Parc éolien de Crèvecoeur le Grand»

Regroupant au total 13 éoliennes et 4 postes de livraison répartis ainsi:

SEPE LA GARENNE: 2 éoliennes et 1 poste à Rotangy.

SEPE LES HAILLIS: 3 éoliennes et 1 poste à Domeliers.

SEPE LE COQLIAMONT: 6 éoliennes et 1 poste à Francastel et Domeliers.

SEPE LES BEAUX VOISINS: 2 éoliennes et 1 poste à Cormeilles.

RAPPORT ET CONCLUSIONS
Du COMMISSAIRE ENQUETEUR

Albert BECARD

Commissaire Enquêteur

117 rue Robert Desnos

80450 – CAMON

RAPPORT

1 – GENERALITES :

1 / PREAMBULE :

La Société « Ostwind International » a déposé un dossier pour construire et exploiter un projet éolien autour de Crèvecoeur – le – Grand (Oise). (13 éoliennes et 4 postes de livraison).

Quelles interrogations face à un tel Projet ?

La marche du monde, en ce 21ème siècle, est marquée par des besoins énergétiques accrus mais aussi par un réchauffement climatique aux conséquences néfastes de plus en plus visibles et incontestables. (ex : fonte des glaciers, perturbations atmosphériques, tempêtes, inondations, incendies gigantesques, ..) Il devient de plus en plus impérieux de réduire nos émissions de CO^2 et de gaz à effets de serre.

En même temps, nous ne pouvons pas éluder une interrogation fondamentale : le réchauffement climatique est-il réel ?est-ce vrai ? Si la réponse est positive pour une partie de la population du globe, elle ne l'est pas réellement pour plusieurs milliards d'habitants ! C'est une question centrale, déterminante car elle conditionne les prises de conscience et partant, les changements de comportements dans les actes de la vie quotidienne. Que faut-il pour avancer ? D'abord une source d'informations de qualité, des informations scientifiques, objectives, qui peuvent être partagées par le plus grand nombre. Cette source existe : il s'agit du GIEC = Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat. Cette organisation a été créée en 1988, la quasi- totalité des pays du monde en sont membres. Son rôle : expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique qui concerne le risque de changement climatique provoqué par les êtres humains. Un énorme travail à l'échelle de la planète pour aboutir à des rapports d'informations et d'évaluations. Pour commencer à s'informer, il suffit d'aller sur internet et taper : GIEC. Pour revenir au concret et au plus immédiat, je livre cette réflexion courante et ici provocatrice, formulée par un citoyen pendant la présente enquête publique : « Pourquoi s'embêter avec des éoliennes ? Nous avons d'autres solutions pour avoir de l'électricité, d'autant que les factures n'ont pas baissé depuis l'arrivée des éoliennes ! »

Les informations sérieuses, scientifiques sont donc déterminantes !

Nous devons aussi repenser notre approvisionnement en énergie. Les sources actuelles conviennent-elles ? (Nucléaire ? Hydraulique ? Eolien ? gaz ? pétrole ? méthanisation ? solaire ? charbon ? Et en quelles proportions ?) N'est-il pas impérieux d'accentuer bien davantage l'isolation des habitations et des divers bâtiments ? Donc réduire beaucoup nos besoins en énergie !

Et le problème majeur de l'acceptabilité sociale et environnementale dans un secteur comme celui de Crèvecoeur – le – Grand ? Les habitants sont-ils satisfaits ?

Et quelles énergies renouvelables choisir? De quelle manière pour que les populations n'en soient pas victimes, qu'elles en comprennent le bien-fondé, qu'elles les acceptent et participent à leur mise en œuvre ?

Arrive un Projet éolien et une foule de questions s'avancent, posées par les citoyens du secteur de Crèvecoeur dans leurs contributions.

1 / 2 – OBJET DE L'ENQUETE :

Le projet de construction de ce parc est composé de 13 éoliennes VESTAS et ENERCON, d'une puissance totale de 28,9 MW. Ce parc éolien comprend 4 SEPE (SEPE= Société d'Exploitation du Parc Eolien) réparties sur 3 sites.

- SEPE le Coqliamont regroupant 6 éoliennes et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Francastel et Domeliers.
- SEPE les Haillis regroupant 3 éoliennes et un poste de livraison sur Domeliers.
  Ces 2 premières SEPE sont groupées sur un site commun.
- SEPE la Garenne regroupant 2 éoliennes et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Rotangy.
- SEPE les Beaux Voisins regroupant 2 éoliennes et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Cormeilles.

A noter que la SEPE de Rotangy est éloignée de Domeliers de 4 km à vol d'oiseau. Celle de Cormeilles est éloignée de Domeliers de 2 km à vol d'oiseau.

Ces 4 Sociétés demandent l'autorisation unique (regroupement des démarches) d'exploiter les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (M.R.A.E), dans son rapport, souligne : « Le projet est localisé dans un contexte éolien très marqué qui fait apparaître dans un rayon de 16 KM autour du projet :

- 21 parcs pour un total de 119 éoliennes en fonctionnement ;
- 9 parcs pour un total de 49 éoliennes autorisées, soit déjà un total de 168.
- Et 8 parcs pour un total de 45 éoliennes sont en cours d'instruction.
-

1 / 3 – LA SOCIETE OSTWIND :

OSTWIND est la Société-mère qui chapeaute une série de filiales, par exemple les 4 S.E.P.E indiquées ci-dessus. C'est un groupe familial, pionnier de l'énergie éolienne. La construction « clé en mains » du parc éolien, jusqu'à sa mise en service industrielle, sera assurée, si le Projet est validé, par la société OSTWIND. Elle fait appel à des sociétés spécialisées, par secteurs d'activités, par exemple à l'un des grands fabricants mondiaux d'éoliennes, principalement VESTAS et ENERCON.

OSTWIND a raccordé, à ce jour, 509 éoliennes au réseau, avec une puissance totale de 825 MW en Europe, surtout en Allemagne et en France. Ostwind, depuis 1999, a installé 120 éoliennes en France, en particulier le plus grand ensemble éolien de France : le parc de Fruges, dans le Pas-de-Calais, avec 70 éoliennes, installées sur 16 sites différents dans le canton de Fruges.

En France, OSTWIND compte 38 personnes dont 24 à son siège de Strasbourg.

1 / 4 – CADRE JURIDIQUE :

- Le Code de l'Environnement, notamment les livres V des parties législatives et réglementaires, relatifs aux installations classées pour la protection de l'Environnement.

- Loi ENE du 12 juillet 2010 : loi sur l'Engagement National pour l'Environnement qui a placé les considérations environnementales au cœur de l'enquête publique.

- L'ordonnance du 3 août 2016 : Elle fait entrer l'enquête publique dans la modernité en généralisant la dématérialisation. Tous les documents à la fois version papier et version numérique.

- La convention européenne d'Aarhus (1998) (Danemark) : Elle fut ratifiée par la France en 2002. En matière d'environnement, elle affirme pour toute personne :

- Le droit d'être informée.
- Le droit de s'exprimer et de s'impliquer dans les décisions.
- Le droit d'exercer des recours en justice.

Il s'agit d'affirmations fortes à la recherche d'une plus grande participation du public. Sans le public, le caractère « public » de l'enquête perd tout son sens.

- La loi Grenelle 1 fixe un objectif de 23% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie française en 2020.

- Au niveau européen, les 27 pays européens se sont engagés pour atteindre, au plus tard en 2020, 3 objectifs majeurs :

- Réduire de 20% leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Améliorer leur efficacité énergétique de 20%.
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans leur consommation énergétique finale.

- La COP 21 en décembre 2015 : Elle s'est tenue à Paris. Elle a abouti à un accord international sur le climat, même si ce fut un accord modéré. Objectif : limitation du réchauffement climatique mondial entre 1,5°C et 2°C.

- L'article 5 .511-9 du Code de l'Environnement définit que les aérogénérateurs d'une hauteur supérieure à 50 m sont soumis à autorisation au titre des ICPE = Installations classées pour la protection de l'Environnement.

- Distances d'éloignement : L'arrêté ministériel du 26 août 2011 prescrit une distance d'éloignement minimale à respecter de 500 m pour des éoliennes, par rapport à des habitations ou des zones destinées à l'habitation. Dans le présent Projet, quelles sont les distances avec la maison la plus proche ?

- A Viefvillers : 1070 m
- A Le Saulchoy : 1540 m
- A Domeliers : 1045 m
- A Le Crocq : 1030 m
- A Oursel Maison – La Grange Ferme : 1570 m
- A Cormeilles : 605 m

- A Rotangy : 840 m
- A Francastel : l'interrogation n'a pas d'intérêt car le parc éolien du « Chemin Blanc » est déjà construit entre Francastel et le site du nouveau Projet.

- Francastel est dotée d'un PLU ainsi que Rotangy. Domeliers est régie par une carte communale Les zones d'implantation y figurent comme inconstructibles ou destinées à l'être. Les projets d'implantation sont donc compatibles avec ces documents d'urbanisme.

- Le Schéma Régional Eolien, qui avait été élaboré à l'époque de la Région Picardie, a été annulé par la Cour d'Appel de Douai, annulation confirmée par le Conseil d'Etat. L'objectif de ce Schéma Régional était, en particulier, de maîtriser la planification territoriale du développement de l'éolien, de maîtriser la densification des éoliennes et de préserver les paysages les plus sensibles à l'éolien. Autant d'objectifs intéressants mais le Schéma régional éolien n'existe plus officiellement.

- Siège : la commune de Domeliers est désignée comme siège de l'enquête.

- Le rayon de l'enquête publique : Il a été fixé à 6 km autour des zones du Projet. Mais en considérant les 4 SEPE situées sur 4 communes plus ou moins éloignées les unes des autres, et en globalisant, ce sont 44 communes qui sont concernées par le « grand rayon d'affichage ». Ces 44 communes ont toutes reçu la lettre de Mr le Préfet de l'Oise, en date du 22 novembre 2019. Dans cette lettre, il prescrivait : « Les conseils municipaux des communes précitées (Les 44), devront émettre leur avis sur les demandes d'autorisations, dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête ». A ma connaissance, seules 6 communes ont réuni leur conseil municipal !
  Les communes qui étaient concernées : Achy – Auchy-la-Montagne – Blancfossé – Blicourt – Bonneuil-les- Eaux – Breteuil – Catheux – Domeliers – Choqueuse-les-Bénards – Cormeilles – Crèvecoeur-le-Grand – Croissy-sur-Celle – Esquennoy – Fléchy – Fontaine-Bonneleau – Francastel – Froissy – Hardivillers – Haute-Epine – Hétomesnil – Juvignies – La Chaussée-du-Bois d'Ecu – La Neuville-sur-Oudeuil – Lavacquerie – Le Crocq – Le Gallet – Lihus – Le Saulchoy – Luchy – Maisoncelle-Tuilerie – Milly-sur-Thérain – Oudeuil – Oursel-Maison – Pisseleu – Prévillers – Puits-la-Vallée – Rotangy – Rothois – Sainte-Eussoye – Saint-Omer-en-Chaussée – Troussencourt – Vendeuil-Caply – Viefvillers – Villers-Vicomte.

1 / 5 – NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET :

Remarque préalable : Je présente ci-dessous les principales caractéristiques du Projet de manière objective mais aussi en liaison avec les questions et remarques formulées par les habitants lors des permanences :

- ✓ Le promoteur déclare que des accords fonciers ont été passés avec les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes. Voir documents : Attestations de maîtrise foncière

pour chacune des 4 S.E.P.E. (Pour rappel : tous les documents signalés sont consultables en mairie pendant au moins 1 an).

- ✓ Le Projet est prévu dans un très vaste paysage exploitant surtout de grandes cultures céréalières. (Surtout à Francastel, Domeliers et Rotangy).

- ✓ Un potentiel éolien fort, avec des vents dominants du sud-ouest, des vitesses de vent favorables.

- ✓ Capacités de raccordement au réseau électrique national ? Cette question sera abordée ultérieurement si les différentes S.E.P.E (Sociétés d'exploitation indiquées ci-dessus) sont validées.

- ✓ Absences de servitudes fortes ou moyennes. (hertziennes, aéronautiques, protection des captages d'eau…)

- ✓ Intérêts pour les collectivités territoriales ? Un parc éolien génère, comme toute activité économique installée sur un territoire, des recettes fiscales pour les collectivités. Les recettes fiscales éoliennes sont réparties entre la Commune, les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), les Départements et les Régions. (J'indiquerai les précisions chiffrées, plus loin, dans la 3ème partie intitulée : Analyse des observations).

- ✓ Quels intérêts pour l'emploi ? Dans son Mémoire en Réponse, la Société Ostwind apporte des informations essentielles. J'y reviendrai dans la 3ème partie : Analyse des observations.

- ✓ Garanties : Les éoliennes ont une durée de vie estimée actuellement à 20 ou 25 ans. Une garantie financière de 50 000 € par éolienne, soit 650 000 € pour l'ensemble du parc est destinée, réglementairement, à permettre le démantèlement des installations et la remise en état du site en fin d'exploitation. Mais il ne semble pas que ce soit une provision suffisante.

- ✓ Pour un tel Projet, les banques considèrent que le risque de non-rentabilité est très faible. Ainsi, sur les plus de 1000 parcs en exploitation aujourd'hui en France, aucun cas de faillite n'a été recensé.

- ✓ Bruits : Les études ont montré des dépassements, en matière de bruits, des seuils réglementaires en période nocturne. Un plan de bridage est donc nécessaire pour respecter les seuils de l'arrêté ministériel du 26 août 2011. Un suivi acoustique sera mis en place.

- ✓ Quels risques avec des éoliennes ? L'accidentologie est basée sur l'exploitation du recensement des accidents. Il s'agit d'analyser les retours d'expérience. Cette accidentologie a donc permis de recenser 37 accidents en France sur les années 2 001 à 2 014. Le niveau des risques est faible mais pas nul ! l'installation est surveillée par un systême de contrôle avec

transmission à distance des informations au centre de télésurveillance. L'étude de dangers et les dispositions prises démontrent que le Parc éolien, s'il est réalisé, ne devrait présenter aucun risque inacceptable.

- ✓ Enjeux écologiques : à voir avec rapport MRAE, ci-après le point 2/10.

- ✓ Enjeux paysagers et patrimoniaux : surtout la proximité de Crèvecoeur-le-Grand qui possède en son centre un imposant ensemble patrimonial : l'Eglise Saint-Nicolas et le Château (16ème et 17ème siècles) dont des parties sont inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

- ✓ Enjeux liés au contexte éolien : voir dans la partie 3 : Analyse des observations.

1 / 6 – COMPOSITION DU DOSSIER :

Bien distinguer les documents communs aux 4 S.E.P.E.

Annexes 8 : cartes – Etat initial – Paysages._

1. Résumé non-technique de l'Etude d'impact.
2. Etude d'impact : santé et Environnement.
3. Annexes pour l'étude d'impact.
4. Impacts et mesures : Tableau Synoptique
5. Attestations maîtrise foncière.
6. Etude paysagère et patrimoniale
7. Etude d'encerclement.
8. Etude de co-visibilité : Eglise et château de Crèvecoeur-le-Grand.
9. Etude de conformité règlementaire.

Les documents spécifiques aux divers S.E.P.E :

- Demande d'autorisation unique.
- Demande administrative.
- Résumé non-technique de l'étude de dangers.
- Etude de dangers.
- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (9 avril 2019) Cet avis est accompagné d'une lettre + dossier en réponse de la Société Ostwind en date du 26/04/2019.. (Volet écologique).
- Dossiers de compléments : des avis de l'Inspecteur des Installations classées en septembre 2018.
- Réponse aux demandes complémentaires formulées par Mr Jean-Paul Gibaux, Instructeur de l'Unité Départementale de Lille, DREAL Hauts de France. A propos des 4 S.E.P.E. (08 mars 2019)

2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

2 / 1 – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Par décision en date du 22/07/2019, la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, Mme Catherine FISCHER-HIRTZ, a désigné Mr Albert BECARD en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'Enquête Publique relative au Projet d'implantation de 13 éoliennes et 4 postes de livraison, Projet appelé « Parc éolien de Crèvecoeur-le-Grand ». Ces 13 éoliennes et 4 postes de livraison seraient répartis sur les communes de Domeliers, Francastel, Cormeilles et Rotangy. (Département de l'Oise).

Dossier n° E19000127/80

2 / 2 – MODALITES DE L'ENQUÊTE :

- Arrêté d'organisation : par Mr le Préfet de l'Oise, en date du 22 novembre 2019.
- Enquête publique unique : ouverte du jeudi 02 janvier 2020 au vendredi 31 janvier inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.
- Arrêté portant prolongation de la durée de l'enquête publique parce que la 1ère permanence du 02 janvier 2020 à Francastel n'a pu être tenue. La durée est donc prolongée jusqu'au vendredi 07 février 2020 inclus. Ce 2ème arrêté de Mr le Préfet est en date du 21 janvier 2020.
- Avis d'enquête publique affiché dans les 44 communes concernées. Liste déjà notée ci-dessus en page 4, conformément au rayon d'affichage. Ce sont les Maires qui doivent attester de cet affichage, au moins à la porte des mairies. J'ai constaté ces affichages sur les panneaux prévus à cet effet, au moins dans les 4 communes concernées plus directement : Domeliers, Francastel, Cormeilles et Rotangy.
- Les dossiers, particulièrement volumineux, ont été envoyés dans les mairies par les services de la Préfecture.
- Les registres d'enquête : au nombre de 5, je les ai numérotés et paraphés comme il se doit.
- 1ers contacts avec les maires : Etant donné les difficultés pour rencontrer ensemble les 4 maires, nous avons (Mrs Bressan et Desselle, porteurs du Projet chez Ostwind, et moi-même) décidé de les rencontrer chacun dans leur commune. A chaque fois, cela nous a permis d'aller sur le terrain, découvrir les sites.

- Lundi 28 octobre : de 13h30 à 15h30, avec Mr Pupin, maire de Domeliers. Ensuite, découverte du site des 2 S.E.P.E. (Le Coqliamont et les Haillis) concernant à la fois les 2 communes : Francastel et Domeliers.
- Mercredi 06 novembre : de 14h00 à 16h30, avec Mr Tallon, maire de Cormeilles et Mr Raymond, secrétaire de mairie puis découverte du site des « Beaux Voisins ».
- Mercredi 27 novembre : de 14h00 à 15h00, avec Mr Langlet, maire de Rotangy puis découverte du site : « La Garenne ».
- Mercredi 27 novembre : de 15h30 à 16h30, avec Mr Vanysacker, maire de Francastel.

➢ Au cœur de l'enquête publique, il y a le public ! (C'est une évidence) et sa nécessaire participation. Encore faut-il trouver des formes pour l'encourager à participer. Je suis Commissaire Enquêteur depuis 14 ans et depuis 12 ans, je prends l'initiative, à chacune de mes enquêtes, de proposer aux maires d'organiser une réunion publique présidée par le Commissaire Enquêteur. A chaque fois, ils sont d'accord et j'ai donc cette riche expérience, mais cette fois, certainement à cause de la proximité des élections municipales, je n'ai pu les convaincre. Il m'a fallu trouver une autre formule pour, au moins, informer au mieux les habitants. J'ai rédigé, sur 1 page, un texte pour présenter l'essentiel de la démarche. Je le leur ai proposé en leur tenant un langage clair : « c'est une proposition, vous pouvez décider de la mettre à la poubelle, vous pouvez la modifier à votre guise puisque je vous l'envoie sous Word. Mon rôle de Commissaire Enquêteur est d'organiser au mieux l'enquête, je reste dans l'ombre, mon nom n'y figure pas. Vous pouvez reprendre ce texte à votre compte, y mettre votre nom, votre signature et le cachet de la mairie. Ce qui compte pour moi : que tous les habitants soient bien informés, qu'ils soient encouragés à y participer ». Les 4 maires ont pris mon texte, y ont apposé leur nom, leur signature, le cachet de la mairie et l'ont fait distribuer dans toutes les boîtes aux lettres de leur commune.
P.J. n° 1 : Infos aux habitants.

➢ Rencontres individuelles avec les 4 maires, le 18 décembre 2019. J'ai pris en compte la période des fêtes de fin d'année qui arrivaient, le démarrage prévu dès le 2 janvier à 10h00, le fait qu'en zone rurale les mairies soient ouvertes seulement à certaines heures, le fait que les enquêtes publiques y soient rares, et je suis allé rencontrer chaque maire pour essayer de faire le point avant le début de l'enquête : Ils avaient bien reçu l'ensemble du dossier, je leur ai remis les registres d'enquête préparés, la lettre-infos aux habitants, j'ai répondu à leurs diverses interrogations quant à l'organisation et le déroulement de l'enquête. Il faut savoir qu'en zone rurale, les maires doivent, avec 1 secrétaire à temps partiel, affronter une grande diversité de questions.

- J'ai remis aussi à chaque maire, pour les secrétaires de mairie, 2 tableaux pour préciser le mode d'envoi en Préfecture des contributions des citoyens. (C'était une nouveauté pour ces mairies). Toutes les contributions doivent être rendues publiques sur le site de la Préfecture.
P.J. N°2 : Tableaux pour les envois en Préfecture.

- Siège de l'enquête : Etant donné le nombre d'éoliennes (6) potentiellement prévues pour Domeliers, la Préfecture a désigné cette commune pour être le siège de l'Enquête.

- Les permanences dans les mairies :

- Jeudi 2 janvier 2020 : de 10h00 à 13h00 à Francastel.
- Mardi 7 janvier 2020 : de 16h30 à 19h30 à Domeliers.
- Jeudi 9 janvier 2020 : de 18h00 à 20h00 à Francastel.
  (Permanence supplémentaire à cause Mairie fermée le Jeudi 2 janvier.
- Lundi 13 janvier 2020 : de 16h00 à 19h00 à Cormeilles.
- Mercredi 15 janvier 2020 : de 15h00 à 18h00 à Rotangy.
- Lundi 20 janvier 2020 : de 15h00 à 18h00 à Francastel.
- Jeudi 23 janvier 2020 : de 16h30 à 19h30 à Domeliers.
- Vendredi 31 janvier 2020 : de 14h00 à 17h00 à Cormeilles.
  Prolongation de l'enquête jusqu'au vendredi 7 février 2020 inclus. De ce fait :
- Samedi 1er février 2020 : de 10h00 à 13h00 à Francastel.
- Vendredi 7 février 2020 : de 16h30 à 19h30 à Domeliers.
  Samedi 8 février 2020 : Nécessité d'aller récupérer les Registres à Rotangy (10h30) puis Francastel (11h00) puis Cormeilles (11h30). Celui de Domeliers, je l'avais emporté la veille à 19h45, en terminant la dernière permanence.

2 / 3 : CONCERTATION PREALABLE :

Les informations qui suivent sont celles de la Société Ostwind.
Démarche de concertation et d'information dans un souci de transparence des communes et de la Société OSTWIND vis-à-vis de la population et des acteurs locaux.

Entre 2011 et 2013, les zones de développement éolien = ZDE :

- Etude de faisabilité des sites.
- La «loi Brottes » supprime les ZDE. Lancement des dossiers pour des projets éoliens.

Entre 2012 et 2016 :

- Délibération des communes favorables à l'étude d'un projet d'implantation d'éoliennes :
  Rotangy le 30/11/2012 - Domeliers le 11/09/2012
  Francastel le 26/11/2012 - Cormeilles le 05/10/2012
- 4 permanences publiques de présentation du Projet :
  Rotangy le 08/07/2016 - Cormeilles le 12/07/2016.
  Domeliers – Francastel le 11/07/2016.
- Communication :

- Publicité dans les permanences : Affichage dans les communes voisines.
- Publipostage de bulletins d'information chez les riverains.
- Presse : 16/07/2016 : Courrier Picard – Article annonçant les permanences.

2 / 4 : INFORMATION du PUBLIC :

- ✓ Parutions légales : dans la presse locale, le Courrier Picard (Edition de l'Oise) et Le Parisien (Edition de l'Oise) à l'initiative de Mr le Préfet.
- ✓ Affichage sur les lieux d'implantation des éoliennes. Attention à ce que cet affichage soit réalisé sur le bord d'une voie publique, en un point le plus proche des lieux d'implantation. C'est le promoteur qui doit assurer cet affichage. Ostwind ici demande le passage d'un huissier qui lui délivrera un document global d'attestation.
- ✓ Affichage extérieur en mairie : déjà indiqué ci-dessus : modalités de l'enquête au 4ème alinéa.
- ✓ Lettre d'information : distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des 4 communes, à l'initiative des maires.
- ✓ En tant que Commissaire Enquêteur, j'ai sollicité la Presse locale : le Courrier Picard, le Parisien et le Bonhomme Picard. Pourquoi ? Parce qu'il est connu que 95% des habitants ne lisent pas les publications légales. Les correspondants locaux ont répondu facilement à mes appels pour insérer des articles en pages locales qui, elles, sont lues bien davantage.

P.J.n° 3 : article paru dans « le Bonhomme Picard »

2 / 5 : CLIMAT de L'ENQUÊTE :

Relations calmes, toujours courtoises. Des habitants se sont déplacés lors des permanences, au moins pour s'informer. A plusieurs reprises, surtout à Domeliers mais aussi à Francastel, Cormeilles et Rotangy, les gens sont restés et progressivement des réunions publiques se sont improvisées. Ceux qui étaient venus avaient besoin de parler et d'échanger autour de la « grande table du Conseil Municipal ». Réaction parfaitement naturelle et normale dans des communes rurales où tout le monde se connaît. Cela m'a permis d'apporter des informations essentielles à propos des Projets mais aussi de répondre aux questions. Et j'ai pu, par souci d'efficacité, insister sur l'importance pour les citoyens de s'exprimer. Parler c'est bien mais : « les paroles s'envolent et les écrits restent » Fort peu viennent écrire sur les Registres. Alors j'ai coutume d'insister sur le fait de demander aux gens de prendre le temps, chez eux, à tête reposée, de rédiger tranquillement ce qu'ils pensent. Puis ils rapportent en mairie ou envoient leurs textes sous enveloppe ou par mél, qui ensuite seront agrafés dans le Registre. Et cela fonctionne fort bien. Le nombre de contributions envoyées de ces façons est bien supérieur aux quelques textes rédigés sur le registre.

2 / 6 : CLOTURE de L'ENQUÊTE et MODALITES de TRANSFERT des DOSSIERS et des REGISTRES :

- Lors de la dernière journée d'enquête publique, vendredi 7 février à 19h30, j'ai clos le registre de Domeliers, comprenant toutes les observations. Je l'ai emporté pour rédiger le Procès-Verbal de synthèse puis mon Rapport.
- Le lendemain, samedi 8 février, je suis allé récupérer les autres registres à Rotangy (10h30) puis Francastel (11h00) puis Cormeilles

(11H 30). J'ai procédé de la même manière que pour celui de Domeliers.

- A propos des volumineux dossiers d'enquête, les responsables de la Société OSTWIND m'ont indiqué qu'ils les laissaient dans les Communes et en aviseraient les maires.
- Le 11 mars, j'envoie à Mr le Préfet de l'Oise mon Rapport et mes Conclusions. (Version numérique puis version – papier par envoi postal.
- Le 11 mars, je remets à Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, une copie de mon Rapport et de mes Conclusions.

2 / 7 : PROCES-VERBAL de SYNTHESE :

P.J.n°4 : PV de synthèse (3 pages), remis et commenté, le lundi 17 février 2020, en mairie de Francastel, à Mr Bressan Lorenzo et Mr Christophe Desselle, Responsables du Projet avec la Société OSTWIND. Ce PV a été signé par Mr Bressan, Mr Desselle, et Mr Bécard, Commissaire Enquêteur.

Dans ce PV de synthèse, je me suis efforcé de regrouper les très diverses contributions en 13 thèmes.

2 / 8 : MEMOIRE en REPONSE :

P.J. N°5 : Un document de 40 pages que m'a envoyé Mr Bressan, document signé par Mr Fabien Kayser, Gérant des S.E.P.E. Le Coqliamont, Le Haillis, La Garenne et les Beaux Voisins. Dans ce Mémoire, Mrs Kayser, Bressan et Desselle, s'efforcent de synthétiser des réponses aux questionnements et arguments développés par les habitants pendant l'Enquête Publique. Ce Mémoire est construit sur les 13 thèmes que j'ai soulignés dans mon P.V. de synthèse.

Je vais avoir l'opportunité de revenir sur toutes ces questions et les réponses du promoteur lors de la 3ème partie de ce Rapport : l'analyse des observations.

2 / 9 : RELATION COMPTABLE des OBSERVATIONS :

Dans cette partie, je vais récapituler toutes les observations dans un tableau, ce qui va permettre d'avoir un regard global sur les avis des uns et des autres, sur les différentes prises de positions. L'analyse de ces observations viendra dans la 3ème partie.

Voir page suivante le tableau qui a besoin d'une page entière :

PROJET de PARC EOLIEN de CREVECOEUR-le-GRAND

TABLEAU RECAPITULATIF:

	contre	**pour**	**Abstention**
Conseils Municipaux (avec délibération)	Domeliers	Francastel Cormeilles	Le Saulchoy
Maires	Viefvillers Le Gallet	Rotangy	
Associations	1 - L'envol : lettre du conseil d'administration + documents 2 - Eolien60 : lettre de 18 pages + documents.		
Contributions Ecrites Des citoyens	A Domeliers : 15 A Viefvillers : 23 A Le Gallet : 3 A Francastel : 2 Autres villages : 13 Total : **56**	**4**	
Pétitions	1ère : en nov – décemb : 89 2ème : en janvier : 351 (Pétitions réalisées par Eolien60) 3ème : en janvier : 13 (Pétition réalisée par la mairie de Le Gallet) Total des 3 pétitions : **453**		
	Total des contributions citoyennes **Et des pétitions** : **509 contre**	**4 pour**	
Conseil Régional	Lettre de Mr Xavier Bertrand Président du Conseil Régional		

	Des Hauts-de-France.		

N.B : Tableau établi en date du 06 mars 2020.

2 / 10 : AVIS de la MRAE = MISSION REGIONALE d'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE :

Précision essentielle, au préalable : Auparavant, c'était le Préfet de Région qui était l'Autorité Environnementale. Depuis la décision du Conseil d'Etat du 6 décembre 2017, c'est une nouvelle « Autorité Environnementale » qui doit donner son avis et le mettre à disposition du Maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnaire et du Public. Cet Avis vise à permettre d'améliorer la conception du Projet et la participation du public.

Quel est l'essentiel de cet Avis ? « L'Autorité Environnementale recommande d'actualiser l'étude en prenant en compte les projets déposés jusqu'au 31 août 2018, d'analyser la saturation visuelle et d'étudier des variantes évitant les impacts les plus importants ».

« Huit éoliennes ne respectent pas la distance d'éloignement des boisements et des haies, de 200 m en bout de pales, distance préconisée afin de limiter les impacts de risques de collision ! Les chauves-souris sont toutes protégées et l'AE rappelle la nécessité de respecter les recommandations d'Eurobats. (Accord international sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe).

A propos de l'avifaune : les éoliennes seraient situées à proximité d'un couloir de migrations privilégié, déjà identifié au diagnostic du Schéma Régional Eolien. Le pétitionnaire pense que les nouvelles éoliennes ne modifieront pas les comportements déjà adoptés et qu'il n'y aura pas d'impact supplémentaire par rapport à l'autoroute A 16. Pour l'AE, « cette affirmation n'est pas démontrée. L'AE recommande de réévaluer les impacts du Projet sur l'avifaune migratrice en raison des obstacles supplémentaires que constitueraient les nouveaux parcs éoliens ».

Bruits : « Attention aux dépassements des émergences sonores en période nocturne ! »

Le Projet est localisé dans un contexte éolien très marqué : dans un rayon de 16 Km autour du Projet se trouvent 21 parcs pour un total de 119 éoliennes en fonctionnement + 9 parcs pour un total de 49 éoliennes autorisées, soit à terme déjà 168 éoliennes. De plus, 8 parcs pour un total de 45 éoliennes sont en cours d'instruction.

Paysage et patrimoine : Le Projet se situe à proximité de nombreux monuments historiques : 38 monuments classés et 60 monuments inscrits dans un rayon de 20 km. Le patrimoine le plus concerné est situé sur la commune de Crèvecoeur-le-Grand : le Château et l'Eglise St Nicolas.

—

Extraits du Rapport annuel 2018 de l'Autorité Environnementale = A.E.
Quels sont son rôle et sa démarche ?

« l'AE se montre particulièrement attentive au fonctionnement indépendant des autorités environnementales… en fournissant en toute indépendance aux maîtres d'ouvrage, au public et aux autorités de décision une analyse critique permettant au débat démocratique de se dérouler sur des bases objectives. Au fil de ses avis sur la qualité des études d'impact, l'AE s'attache à vérifier de façon rigoureuse les données présentées dans les dossiers qui lui sont soumis »

« L'année 2018 a été marquée par beaucoup de mauvaises nouvelles pour l'avenir du monde vivant. Quelques exemples : le rythme du réchauffement climatique a été fixé à 1,5 °C par l'Accord de Paris en 2015 mais la trajectoire actuelle est plutôt au double ! Effondrement des effectifs globaux d'oiseaux ! Absence d'infléchissement de l'utilisation des pesticides comme par ex le glyphosate ! Les émissions de gaz à effet de serre sont reparties à la hausse en France pour la 1ère fois en 2016 puis 2017. L'artificialisation des sols continue de progresser, principalement au détriment des zones agricoles ! Le plus souvent, et de nouveau en 2018, le court terme s'impose au long terme !

« Quelques espoirs : Plus de 2 millions de citoyens ont signé une pétition « pour soutenir un recours en justice contre l'Etat pour inaction climatique ». L'Etat est également sous le coup d'une injonction du Conseil d'Etat depuis 2017 pour réduire les concentrations d'oxyde d'azote et de particules sous les valeurs limites applicables dans les meilleurs délais ! »

2 / 11 : AVIS DU CONSEIL REGIONAL « HAUTS-de- France :

P. J : N° 6 : Lettre de Mr Xavier BERTRAND, Président (14 janvier 2020).

J'ai reçu, en tant que Commissaire Enquêteur, cette lettre du Président dans laquelle il précise, dès la 1ère ligne, qu'il s'agit d'une position, en séance plénière, du Conseil Régional. (Non seulement d'une position personnelle).

Par rapport à l'éolien, il souligne : « Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre mais d'en soutenir de nouvelles qui viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région.
Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter ».

« Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil Régional à la réalisation de tout projet d'implantation sur le territoire des communes de Cormeilles, Domeliers, Francastel et Rotangy ».

3 – ANALYSE DES OBSERVATIONS:

Pour rappel : Je vais maintenant examiner les observations, par thèmes. Je veux redire auparavant que les observations ont été fort nombreuses et variées. Le rôle, ici, du Commissaire Enquêteur, a été de réaliser une synthèse des remarques, des expressions revenant le plus souvent, des formulations citoyennes qui expriment ce que les habitants voudraient voir évoluer, changer ! Parce que les gens qui sont venus rencontrer le Commissaire Enquêteur, dans leur très grande majorité, ne sont pas satisfaits, veulent voir des changements, au minimum pas des aggravations dans leur cadre de vie. En même temps, en rédigeant ce PV de synthèse, j'ai cherché à intégrer des phrases réellement prononcées, des formules authentiques qui donnent de la chair au récit. Autant que possible, pas de discours habituel, classique, des formules qu'on entend souvent.

A la suite des observations de la population, je rapporterai les explications fournies par le Maître d'ouvrage (les représentants du promoteur OSTWIND) dans le texte qu'ils m'ont remis, ce qu'on appelle leur « Mémoire en Réponse ».

Enfin, j'ajouterai, chaque fois que cela me semble utile, ce que pense le Commissaire Enquêteur.

1. **Préambule :** Dans une introduction à leur Mémoire en Réponse, les représentants d'Ostwind voudraient décider de compter seulement les avis formulés sur les registres. (4 pour et 56 contre). Ils ne veulent pas compter les signataires de 3 pétitions : 1 signée en novembre – décembre 2019 (89 signataires), 1 signée en janvier 2020 (351 signataires). Ces 2 pétitions ont été à l'initiative de l'association « éolien60 ». La 3ème pétition à l'initiative du maire de Le Gallet : 13 signataires, en janvier, dans la mairie de Le Gallet. Total pour ces 3 pétitions : 453 signataires. Tels sont les faits !

2. Où se trouve la légalité ? J'ai été nommé Commissaire Enquêteur le 22 juillet 2019 par Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens. Quand cette enquête publique était-elle prévue ? La réponse est dans la lettre, que j'ai reçue, émanant du Directeur Départemental des Territoires de l'Oise : « Il est prévu de programmer cette enquête d'une durée de 1 mois sur les mois de septembre et octobre 2019 ». Seule une surcharge de travail en Préfecture de l'Oise a repoussé le démarrage de l'Enquête, d'abord à début décembre, puis pour des raisons évidentes (les fêtes de fin d'année ne sont pas une période

propice), démarrage au 2 janvier 2020. Encore une fois, tels sont les faits indiscutables. A partir de ces considérations, il est facile de comprendre que ces informations circulent, à partir des mairies par exemple, et que des citoyens ou des associations étaient justifiées à présenter au public leurs pétitions, dès octobre – novembre – décembre 2019. Dans la République française, le droit de pétitionner existe. En conclusion partielle : le total des expressions, que ce soit par lettres, par textes directement sur registres, par méls ou par signatures sur pétitions s'établit donc à : **4 Pour et 509 Contre**.

3. Résidences ? Les représentants d'Ostwind veulent arguer du fait que des citoyens (auteurs de contributions ou signataires de pétitions) n'habitent pas les **4 communes porteuses des Projets, ou les communes des alentours, et que** donc il ne faudrait pas les compter comme valables. Ils sont très mal informés ou n'ont pas compris ! Le Guide de l'Enquête Publique (page 108), conforme à la législation est très clair : « Tout résident sur le territoire français, quelle que soit sa nationalité, son âge ou sa résidence peut donner son avis et émettre des observations, soit sur un registre-papier, soit sur un registre dématérialisé ». Au risque de surprendre, et pour donner les informations à tous, en application de la définition ci-dessus, par ex. les contributions anonymes sont acceptées (Il y en a 2 dans la présente enquête), un citoyen résidant en France mais de nationalité étrangère a le droit de participer. Sont aussi admis s'ils le veulent, « les jeunes de moins de 18 ans qui sont des citoyens en construction, les enfants doivent participer aux décisions qui les concernent ». (Extraits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France le 7 août 1990).
4. En conclusion partielle : 1 citoyen habitant Strasbourg ou La Rochelle a le droit de s'exprimer sur une Enquête Publique située à Domeliers dans l'Oise, n'en déplaise à ceux qui ne le savent pas et à ceux qui n'ont pas compris.

5. Conseil Régional ? Les représentants d'Ostwind devraient être cohérents jusqu'au bout. Ils vont certainement refuser qu'on prenne en compte la lettre envoyée par Xavier Bertrand, Président du Conseil Régional. Lui-même et au moins la majorité du Conseil Régional ont adopté la délibération suivante : « Je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil Régional à la réalisation de tout Projet d'implantation sur le territoire des communes de Cormeilles, Domeliers, Francastel et Rotangy ». Or, Mr Bertrand et les autres conseillers régionaux n'habitent pas à Domeliers ou Francastel !

6. Comment donc considérer et compter les gens qui s'expriment ?
   Pour les représentants d'Ostwind : « les 60 avis formulés représentent une faible part des 24 144 hab du périmètre d'enquête Publique ».
   Avis du Commissaire Enquêteur : Et que représente les 4 Pour ? Pour bien comprendre d'abord, 38 Conseils Municipaux sur les 44 du périmètre d'Enquête Publique ne se sont même pas réunis pour donner leur avis sur ce Projet alors que la lettre de Mr le Préfet (22 novembre 2019) était très claire : « Les Conseils Municipaux des communes concernées (les 44) devront émettre leur avis ». Faudrait-il dans de telles conditions que Mr le Préfet annule la procédure ? A l'évidence, je ne le pense pas. C'est regrettable mais la vie continue.

7. Pour conclure, nous revenons à la question principale déjà posée ci-dessus mais en d'autres termes : Dans toutes consultations (les élections par exemple), les participations sont très variables. Les comparaisons suivantes devraient être très instructives :
   Lors des élections municipales, des gens votent, d'autres ne viennent pas, d'autres mettent un bulletin blanc ou un bulletin nul ou une enveloppe vide. A la fin, **seuls comptent les suffrages exprimés.**
   Lors de l'élection présidentielle de 2019, pour toute la France, les citoyens inscrits étaient: 47 581 118.
   Au 1er tour, Mr Macron a obtenu 18,19 % des inscrits et 24,01 % des exprimés.
   Au 2ème tour, Mr Macron a obtenu 43,59 % des inscrits et 66,10 % des exprimés.
   Si l'on considère les résultats par rapport aux citoyens inscrits au 2ème tour, Mr Macron ne rassemble pas la moitié des Français inscrits et au 1er tour, il n'atteignait pas les 20 %. Ces élections ont été marquées par beaucoup d'abstentions au 2ème tour. Et pourtant Mr Macron a été élu Président de la République pour tous les Français.
   Là aussi, à la fin, **seuls comptent les suffrages exprimés.**

   Commentaires du Commissaire Enquêteur :
   J'ai dû ci-dessus aborder plusieurs questions essentielles, toujours en référence avec la légalité, toujours en donnant les informations incontestables, toujours avec le souci de faciliter la compréhension de tous. J'assume mes responsabilités de Commissaire Enquêteur. Notre rôle central : être à l'écoute de tous, comprendre de mieux en mieux les problèmes posés, surtout bien apprécier le niveau d'**acceptabilité sociale et environnementale du Projet** (**ou sa non- acceptabilité**). Au final, dans mes conclusions, c'est cette dernière notion qui sera au cœur de mes réflexions.

Je dois maintenant revenir à l'examen des observations en 13 thèmes :

Code pour comprendre :
Je me suis efforcé de regrouper toutes les idées en 13 thèmes.
- ***Les 1ères phrases***, en caractères gras et en italique, sont celles des contributions des citoyens.
- **Ostwind =** le promoteur, le Maître d'ouvrage.
- **CE =** Le Commissaire Enquêteur.

1. 1er thème : L'impression très forte de vivre de plus en plus dans un secteur qui connaît la saturation quant aux implantations déraisonnables d'éoliennes.

« J'aimerais savoir où habitent les gens qui valident ces projets ? »
Revenir aux ZDE et non laisser les promoteurs libres de s'implanter.

Ostwind : l'impression de développement anarchique n'est pas conforme à la réalité. L'encadrement règlementaire des éoliennes en France est un des plus stricts au monde. La suppression des ZDE est due aux difficultés de la machine

délibérative et à la lourdeur administrative. Le Gouvernement a décidé d'abroger la procédure ZDE par la loi du 15 avril 2013 (dite loi Brottes)

Il n'y a pas de saturation à propos des parcs éoliens. Les surfaces agricoles disponibles sur les communes de Domeliers, Francastel, Rotangy et Cormeilles permettraient théoriquement l'implantation de près de 70 éoliennes contre les 36 acceptées et en projet actuellement. (Voir P.10 – Mémoire en Réponse)

La méthodologie appliquée dans ce Projet a démontré que la contribution visuelle des parcs prévus sur les 4 communes, est faible à nulle étant donné leur logique d'implantation.

CE= Ostwind dit : «Il n'y a pas de développement anarchique et pas de saturation ! » « Contribution visuelle sera faible à nulle pour les 13 éoliennes à venir » Il suffit de demander l'avis des habitants. Nous ne devons pas vivre dans le même monde.

- Oui il faudrait trouver les solutions pour revenir aux ZDE. Cela signifierait concertation et maîtrise dans les Communautés de communes.

2. 2ème thème : Nuisances visuelles et sonores. Risques pour la santé. Dégradation de notre patrimoine paysager et de notre cadre de vie.

Ostwind : « Le bruit additionnel des éoliennes du Projet ne sera pas perceptible à l'intérieur des habitations, fenêtres fermées. Le bruit est trop faible compte tenu de la distance d'éloignement. Une étude acoustique, in situ, post installation sera réalisée conformément à la réglementation, et le cas échéant, des mesures de bridage complémentaires seront prises en cas de non-conformité ».

Ostwind reconnaît : « l'impact paysager constitue le principal impact perçu par les riverains…les projets d'implantation de parcs éoliens révèlent des limites à l'adhésion sociale ».

« l'étude d'encerclement indique que le Projet n'occupe pas l'ensemble de l'horizon et des zones larges de dégagement visuel sont maintenues dans l'angle complet de perception ».

C E = Encore heureux que « le Projet n'occupe pas l'ensemble de l'horizon ! » Je trouve que cet exemple illustre bien l'incompréhension des techniciens dans leurs bureaux, avec leurs plans et leur compas. Ils sont satisfaits de constater que tout l'angle n'est pas bouché ! Il reste encore des fenêtres pour voir un peu ! Les riverains assis dans un coin de leur jardin ne voient rien. C'est chouette ! Ce n'est pas de cela que se plaignent les habitants. Ils souffrent de ne plus être tranquilles chez eux mais aussi d'être environnés d'éoliennes dès qu'ils sortent de chez eux ou y rentrent. Comme l'expriment bien plusieurs habitants : je ne supporte plus de vivre en permanence dans une zone industrielle ! Ce qui devrait aussi permettre aux représentants d'Ostwind de commencer à comprendre que les études d'encerclement ne servent pas à grand-chose. Ce sont des études théoriques bien loin du réel et du vécu des gens !

3. 3ème thème : oui aux énergies renouvelables mais pas en concentrant ainsi dans certains secteurs ! Ce n'est pas une réponse adéquate pour la transition énergétique et sociale.

Ostwind = « A propos de saturation, la volonté affichée du gouvernement et des services de l'Etat est d'optimiser les implantations et de favoriser la densification homogène pour éviter le mitage du territoire »

C E = les propos d'Ostwind ont le mérite d'être clairs ! Et cette orientation aboutit à des saturations… jusqu'à ce que la population de certains secteurs n'accepte plus.

Plusieurs habitants ont déposé, avec leur contribution, un document (Photo + interview) montrant **le Président de la République le 14 janvier 2020, à Pau,** exprimant son scepticisme sur le développement de l'éolien terrestre en France :

« Soyons lucides : la capacité à développer massivement l'éolien terrestre est réduite. Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays… on ne peut pas imposer l'éolien d'en haut ».

Cette très importante interview date d'à peine 2 mois. Il n'apparaît déjà plus possible de saturer certains territoires contre l'avis de la population.

En même temps, la transition énergétique, environnementale et sociale constitue une impérieuse nécessité. Et oui aux énergies renouvelables ! Mais comment faire et que faire ?

4. 4ème thème : D'autres effets très réels : Perte de valeurs des habitations. Négatif pour le tourisme. Electricité toujours plus chère. Pas de créations d'emplois. Les gens ont de moins en moins envie de venir habiter dans de tels secteurs !

Ostwind : « Selon un rapport du Ministère de l'écologie (2009), un tiers des riverains interrogés considèrent que la proximité d'un parc éolien déprécie la valeur immobilière des immeubles alentour, un tiers considère qu'elle est sans effet et un tiers considère qu'elle l'a fait croître.

A propos du tourisme : la Région Languedoc-Roussillon a demandé au CAUE de réaliser une enquête visant à mesurer l'impact potentiel des éoliennes sur le tourisme.

Résultats : Les touristes, venus essentiellement pour se détendre et profiter des paysages… Au final, les éoliennes n'apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

Electricité toujours plus chère ? L'éolien est l'énergie décarbonnée la plus compétitive après l'hydraulique. L'éolien a vocation à remplacer des modes de production d'énergie plus onéreux.

Quant à l'emploi, le dernier recensement a comptabilisé 18 200 emplois directs et indirects sur près de 1 000 entreprises réparties en France. (chiffres 2018). La filière regroupe 1 885 emplois dans la région Hauts-de-France.

C E = Bien pour les emplois créés ! Mais il faudrait mettre en relation les 18 000 emplois créés par la filière éolienne avec le milliard quatre cent millions d'euros de subventions publiques qui lui sont versés chaque année. Chaque emploi créé dans le domaine de l'éolien coûte à la collectivité nationale 82 000 € par emploi et par an. (Source : Assemblée Nationale – Rapport de Julien Aubert, député, au nom de la Commission des Finances) Et n'oublions pas que ces subventions sont financées en grande partie par la CSPE (=Contribution au service public de l'électricité qui se trouve sur chacune de nos factures payées à EDF ou autres fournisseurs d'énergie).

5. 5ème thème : Qui profite des éoliennes ? L'ambiance des villages s'en ressent : il y a ceux qui en profitent et ceux qui subissent ! L'intérêt personnel prime sur l'intérêt collectif :

Ostwind : « Il nous semble évident que le développement éolien appartient bien à l'intérêt collectif et supérieur de la nation… l'activité générée par le parc éolien, l'emploi, mais aussi les retombées fiscales contribuent à l'économie locale… l'intérêt collectif n'est pas à mettre en doute ».

C E = Des réflexions intéressantes bien entendu, mais de plus en plus de nos concitoyens veulent regarder plus concrètement les réalités. Une initiative et une expérience très intéressante pas loin de Crèvecoeur-le-Grand : à Montdidier, dans la Somme. Il s'agissait d'une première dans le département : « En janvier 2011, inauguration du 1er parc éolien public de France . La régie communale de Montdidier a pris en charge la gestion de ses 4 éoliennes. L'objectif : produire l'équivalent de 50% de la consommation électrique de la commune et redistribuer les bénéfices sous forme de subventions aux initiatives de sobriété énergétique : isolation, installation de chaudières bois, de panneaux solaires, etc. Une initiative inédite en France et qui permet à la commune d'envisager de couvrir à terme, la totalité de sa consommation d'énergie ! » (Article publié le 21 janvier 2011 par le journaliste Baptiste Clarke) A retrouver sur internet : « Eoliennes à Montdidier)

- Des réalités similaires existent aussi dans d'autres pays, par exemple au Danemark et d'autres pays nordiques.

6ème thème : Une demande forte pour faire la clarté dans le schéma économique des projets éoliens : Comment Edf gère ce développement ? Comment les citoyens sont mis à contributions ? Quid de la CSPE ? Comment les promoteurs bénéficient-ils de subventions de l'Etat ? (On parle de 8 milliards d'euros par an ?) comment contrôler le lobbying ? Quels reversements pour les collectivités locales ? Quelle rentabilité pour la société ?

C E = De nombreuses questions fortes ! Bien sûr, ce n'est pas une enquête publique qui permettra d'apporter réponse complète à toutes ces questions. Mais il est déjà réconfortant qu'elles soient posées. Nos concitoyens s'intéressent à « la chose publique ». Les réflexions se développent pour avancer. Le réchauffement climatique est là. Il faut trouver des solutions. C'est une urgence collective qui réclame des solutions collectives. Les éoliennes individuelles vont être de moins en moins des solutions acceptées. Qui aurait pu penser que le Président de la République déclarerait, le 14 janvier 2020, à Pau : « Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. On ne peut pas imposer l'éolien d'en haut. » ?

Ostwind :

1. Schéma économique du Projet éolien : La société Ostwind et la Caisse des Dépôts et Consignations détiendront chacun la moitié des parts des sociétés éoliennes. Ce n'est plus Edf mais Enedis qui est responsable du transport de l'énergie. Les coûts de raccordement sont supportés par le pétitionnaire.
2. La CSPE : = Contribution au Service Public de l'électricité. Elle est acquittée par les fournisseurs d'électricité.

C E = Curieuse façon de présenter les choses. La CSPE figure sur la facture des consommateurs et donc ces derniers savent bien qu'ils la paient !

3. Subventions de l'Etat : En 2020, pour l'éolien terrestre, l'Etat va verser près de 1,8 Milliards d'euros de subventions. La taxe pour financer ces subventions est la CSPE.

Ostwind :

4. Contrôle du lobbying : Il n'y a actuellement aucun lobbying particulier concernant l'éolien.

C E = Croira qui voudra.

Ostwind :

5. Quels reversements pour les collectivités territoriales ?

- La taxe professionnelle sur le foncier bâti (TPFB), versée à la commune, à l'EPCI et au département. (EPCI = Etablissement de coopération intercommunale).
- La Contribution Economique Territoriale (CET) qui remplace la taxe professionnelle et se décompose comme suit : La cotisation foncière des entreprises (CFE) versée à l'EPCI et la Cotisation à la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE) versée à l'EPCI, au Département et à la Région.
- L'impôt Forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Il est partagé entre la commune, l'EPCI et le Département.

7ème thème : Inquiétudes persistantes pour le démantèlement. Les citoyens ne croient pas à la véracité de la provision par éolienne. (50 000€) Plutôt de l'ordre de 450 000€.

Ostwind : Les derniers chiffres obtenus par la profession indiquent que les opérations de démantèlement coûtent entre 30 000 et 120 000 € par éolienne. Un projet de loi est en cours à l'Assemblée Nationale, visant à adapter les garanties financières et les conditions de démantèlement. S'il est techniquement facile de démonter une éolienne, il n'en est pas de même pour les autres sources d'électricité.
Par ex : le démontage de l'ancienne centrale thermique de Strasbourg aura été achevé plus de 25 ans après l'arrêt de son fonctionnement.
Par ex : les barrages hydroélectriques ? des complexités supplémentaires, comme le retour en surface d'un espace resté englouti pendant des décennies.
Par ex : notre parc nucléaire. Fessenheim (Alsace) mise à l'arrêt le 22 février 2020. L'Etat espère pouvoir démanteler les installations au mieux pour 2040.

8ème thème : Des éoliennes trop près des axes routiers ! Risques réels même si la probabilité est faible :

Ostwind : Concernant la sécurité liée à l'usage des axes routiers, les dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme sont : une distance de recul pour toute installation ou construction (dont les éoliennes) de 100 m par rapport à l'axe des autoroutes, routes express et déviations, et de 75 m par rapport à l'axe des routes classées grande circulation. Ici, Ostwind a néanmoins souhaité optimiser ces distances de sécurité en implantant les éoliennes du projet de Crèvecoeur –le-Grand à une distance supérieure à leur hauteur totale des routes départementales. Le projet maintient ainsi des distances de sécurité dites « de basculement », visant à éviter tout risque d'un effondrement des éoliennes sur les voies routières.

C E = la hauteur totale, en haut du mât ou en bout de pale ?

9ème thème : Grande incrédulité devant les photomontages. Ils minimisent toujours les impacts visuels :

Ostwind : La réalisation de ces photomontages répond à une approche scientifique basée sur des éléments factuels. Force est de constater que les simulations par photomontages proposées par le pétitionnaire sont conformes aux directives exigées par l'administration.

C E = OK pour le travail accompli, un travail de technicien, de spécialiste. Effectivement la grande majorité de ceux qui se sont exprimés sont incrédules, dubitatifs. Nous sommes là face à 2 façons d'appréhender les réalités. Les habitants des communes dans la nature, la campagne, autour de Crèvecoeur-le-Grand ne perçoivent pas les choses de la même manière. Lorsqu'ils sont « au boulot » dans leur entreprise ou leurs bureaux, ils savent où ils sont. Repensez à cette phrase d'un habitant, phrase que j'ai déjà citée ci-dessus : « Je ne veux pas vivre ma vie dans une zone industrielle ! » Pour beaucoup d'habitants, leur paysage habituel, naturel est perturbé gravement et c'est pour longtemps ! Pourquoi les éoliennes sont-elles interdites autour de Gerberoy ? autour de la Baie de Somme ? autour de la cathédrale de Beauvais ? Et je pourrais multiplier, comme vous, les exemples ! Bien entendu que c'est profondément subjectif mais « c'est aussi le sel de la vie » ! Certains diront « qu'il n'y a pas de monument historique important dans le secteur ». Mais il y a une nature profonde et reposante. Pouvoir respirer et marcher dans son jardin, marcher à son rythme dans la campagne en empruntant les chemins ruraux, voir démarrer un lapin ou des tourterelles, c'est pour beaucoup de nos compatriotes de vraies valeurs. Pourquoi la randonnée pédestre est-elle l'activité physique la plus pratiquée par les Français, bien davantage que le foot-ball ?

Et en même temps, il faut assurer nos besoins en énergie, donc éventuellement implanter des éoliennes ! Comment concilier ces besoins différents ? J'aurai l'occasion d'y revenir dans mes conclusions.

10ème thème : Les éoliennes ne sont pas vraiment efficaces pour nous procurer l'énergie nécessaire. (Actuellement 5% de notre consommation électrique). Les éoliennes ne remplaceront jamais les centrales nucléaires françaises. Alors comment gérer plus efficacement la transition énergétique indispensable ?

Ostwind : En France, l'électricité produite par les énergies renouvelables (Hydraulique, éolien, solaire, méthanisation…) complète la production d'électricité des centrales nucléaires. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. La part des énergies renouvelables devra doubler dans ce bouquet pour atteindre 40% de la consommation d'électricité d'ici 2030 (objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

11ème thème : Quelle démarche fondamentale pour agir face au réchauffement climatique ? Bien voir les réalités actuelles :

C E : Remarque importante : cette question est globale et ne porte pas que sur l'éolien. De nombreuses contributions portent ces réalités. Lorsqu'on aborde les problèmes de réchauffement climatique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, on s'aperçoit que c'est un problème à plusieurs dimensions, qu'il faut réfléchir et agir globalement et dans plusieurs directions en même temps. Tandis qu'une Société comme Ostwind se concentre sur un seul sujet : le développement des éoliennes. Notre réflexion est essentielle : A la limite, à quoi vont servir des éoliennes si les habitations ne sont pas de mieux en mieux isolées ?

De ce fait, et une fois n'est pas coutume, sur ce 11ème thème, c'est le Commissaire Enquêteur qui intervient en 1er et non le promoteur Ostwind.

C E = Effectivement, il ne faut pas compter que sur les éoliennes mais sur un vrai bouquet énergétique. Et regardons bien la question centrale qui est posée : Comment gérer plus efficacement la transition énergétique indispensable ?

Pour ma part, quelques pistes fortes déjà dégagées par beaucoup d'autres personnes en s'appuyant sur le constat des sources majeures de rejet de CO^2 :

1. L'habitat pour 40%
2. Les transports pour 20%
3. L'industrie pour 20%

Donc déjà travailler avec détermination dans ces 3 directions.

1. Pour l'habitat, encourager très fortement tous les travaux d'isolation.
2. Réduire avec exigence les transports de marchandises par camions.
   Développer les motorisations hybrides et électriques.
   Réduire les voyages en avions : Paris-Marseille en avion ou en TGV ?
   Réduire les transports maritimes : ex : marchandises venant d'Australie ou d'Afrique du sud alors que nous en avons en Europe. Suivre les saisons pour les consommations.
3. Dans les entreprises : travaux d'isolation prioritaires.

Tout ceci n'est qu'un essai. Des millions d'autres citoyens ont des idées intéressantes pour réduire les émissions de CO^2 et limiter les rejets de gaz à effet de serre.

Ensuite, sur ces bases, comment développer les énergies renouvelables mais en tenant compte au mieux de l'acceptabilité sociale et environnementale. Ex qui nous renvoie à notre Projet d'éoliennes dans le secteur de Crèvecoeur-le-Grand : ne pas saturer des secteurs d'habitations en implantant trop d'éoliennes. Pour cela, il faut développer les enquêtes publiques en pratiquant la démocratie participative, en étant au mieux à l'écoute des habitants. Plusieurs citoyens se sont exprimés de la manière suivante : « Depuis longtemps je suis favorable à l'énergie éolienne mais là, je ne suis plus d'accord avec une telle saturation ! » Et, bien sûr, je fais à nouveau le lien avec l'intervention du Président de la République à Pau : « Soyons lucides : la capacité à développer massivement l'éolien terrestre est réduite. Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. On ne peut pas imposer l'éolien d'en haut ».

Ostwind : L'éolien constitue un maillon indispensable. Les éoliennes projetées exploitent une ressource naturelle inépuisable, elles participent ainsi au développement durable. Nous sommes aussi convaincus que l'énergie la moins polluante et la moins chère est avant tout celle que nous ne consommons pas.

12ème thème : Etudier de près les expériences dans d'autres pays européens : Allemagne, pays nordiques, etc.

Ostwind : La France, deuxième pays le plus peuplé de l'Union Européenne, est actuellement à la 4ème place en termes de puissance installée, derrière l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume Uni. Pourtant, notre pays possède un territoire particulièrement propice avec de grandes plaines agricoles bien réparties sur tout le territoire et 3 grands régimes de vents balayant le pays du Nord au Sud.

C E : Voilà donc une information capitale fournie par Ostwind : « la France possède un territoire particulièrement propice avec de grandes plaines agricoles bien réparties sur tout le territoire et 3 grands régimes de vents balayant le pays du nord au sud ». Alors, il n'y a plus de problèmes majeurs pour répartir les éoliennes à travers toutes les régions françaises. Pourquoi la Picardie et les Hauts-de-France

devraient être la 1ère région française, de loin, pour voir s'implanter des éoliennes ? Comme l'a déjà souligné Xavier Bertrand, il faut que chaque Région prenne sa part et les Hauts-de-France n'ont pas à rougir ! Pourquoi vouloir saturer certains secteurs comme celui de Crèvecoeur-le-Grand, au détriment des populations locales ? Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les réponses.

Et puis, il y a certainement des territoires volontaires pour accueillir davantage d'éoliennes. J'ai lu récemment qu'un travail est en cours, au Ministère de l'Ecologie, pour dégager 10 nouvelles pistes, dont celle des secteurs volontaires, pour favoriser l'implantation d'éoliennes.

Par ailleurs, les citoyens curieux aimeraient avoir d'autres infos sur l'expérience de ces autres pays. Par exemple, les différents types de gestion : gestion basée individuellement sur les propriétaires de terrain ? ou gestion publique comme celle mise en œuvre à Montdidier dans la Somme ? ou gestion par un groupe d'habitants dans un village au Danemark ? ou d'autres formules qui permettent aux habitants d'être partie prenante ? C'est toujours très intéressant, très instructif de découvrir d'autres expériences.

13ème thème : Une dernière question mais elle est de taille : comment sont prises les décisions pour implanter des éoliennes ? Est-ce démocratique ? « Est-ce vrai qu'elles sont prises en haut lieu sans se soucier du petit peuple ? »

Ostwind : « Au niveau national, les orientations des pouvoirs publics pour la gestion…relèvent du Gouvernement (Loi de transition énergétique pour la croissante verte).

C E : Sur ce point général, je suis d'accord quant aux grandes orientations.

Ostwind : « Au niveau régional, les zones favorables à l'éolien ont été définies par le Schéma Régional Eolien de Picardie ».

C E : Je suis bien obligé, sur ce point essentiel, de m'inscrire en faux ! La Cour administrative d'Appel de Douai a annulé en 2016 le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie, signé en 2012. Et le Conseil d'Etat a entériné cette annulation en janvier 2018. Les juges ont considéré que le motif retenu par la juridiction nordiste suffisait à prononcer l'annulation du Schéma. En l'occurrence, la décision était fondée sur le fait qu'aucune évaluation environnementale n'avait précédé l'adoption du Schéma. Cette fois, la décision est définitive. Devenu obsolète, ce Schéma va donc devoir être revu. Un travail rendu d'autant plus nécessaire que c'est aussi ce document qui fait référence dès lors qu'il s'agit d'identifier les zones propices au développement de l'énergie éolienne. Actuellement, aucun Projet éolien ne peut s'implanter en prétendant qu'il s'appuie sur le Schéma Régional éolien puisque ce dernier a été invalidé !

La réalité actuelle est donc claire. Ce Schéma était celui de l'ancienne Région de Picardie qui n'existe plus. Elle a été remplacée, en décembre 2015 par la nouvelle Région des Hauts-de-France. Est-ce que le nouveau Schéma Régional est en cours d'élaboration, je ne sais pas. La Région a un nouveau Président depuis 2015, lequel m'a envoyé, en tant que Commissaire Enquêteur, la lettre que j'ai jointe à ce Rapport

en page 14. En tant que citoyen, je n'ai entendu parler d'aucun nouveau Schéma Régional Eolien.

Ostwind : Au niveau local, de nombreux avis sont pris en compte…L'ensemble du processus… passe par les verrous de la démocratie parlementaire et locale… Ensuite, la procédure d'enquête publique, strictement encadrée par la règlementation…
C E = Je suis fort surpris par les mots (soulignés par moi) et utilisés. Mais, allons à l'essentiel : Il n'y a pas eu d'avis de la population pris en compte pour les implantations, cela se saurait. Avis seulement des propriétaires.
Quant au Commissaire Enquêteur, c'est un homme libre et indépendant, soucieux de l'intérêt général. Pendant l'enquête publique, il doit être à l'écoute de tous, les Pour et les Contre, il doit être au maximum objectif et impartial. Par contre, à la fin de l'Enquête, sa liberté d'appréciation doit être totale pour exprimer son opinion personnelle dans ses conclusions motivées. (Extraits de notre déontologie – Voir le Guide de l'Enquête Publique des pages 75 à 81, à votre disposition si vous le souhaitez). C'est sur ces bases que nous sommes recrutés. Je suis Commissaire Enquêteur depuis 14 ans.

Quant au public, il doit être fortement encouragé à participer. Pour cela, il doit se sentir en confiance. D'où 1 mois d'enquête publique officielle animée par une personne totalement inconnue, à l'écoute de tous sans exception, qui prend le temps d'expliquer. Le public se rend vite compte qu'il peut s'exprimer à l'aise. Cela se voit amplement dans les contributions. La Convention Européenne d'Aarhus (ville du Danemark), ratifiée par la France en 2002, rappelle clairement 3 droits fondamentaux du Public : Le Droit d'être informé, le Droit de s'exprimer et le Droit de demander justice s'il s'estime lésé. Encore beaucoup de travail et de persévérance pour concrétiser ces 3 droits. Normalement, on devrait pouvoir, sans problème, organiser 1 ou plusieurs réunions publiques, avec du monde, pour réfléchir et débattre des questions posées. Cela s'appelle la démocratie participative pour prendre les meilleures décisions.

Le 11 mars 2020

Le Commissaire Enquêteur,

Albert BECARD